Association
« Sourire de Juliette »
7 imp. des Peupliers
57550 HARGARTEN
☏ 06 29 38 76 80
http://le-sourire-de-juliette.org
Antenne à St Jean d'Illac 33127
488 Av. des pins
☏ 05 47 47 57 04

Objet et but de l'association :
L'association créée le 2/03/2009 a pour objet d'apporter une aide morale, humaine, administrative et financière à Juliette KLEINHENTZ, souffrant d'un handicap moteur (IMC) et à sa famille. L'aide portera notamment pour la rééducation de Juliette (méthodes de rééducation, matériel…) et l'amélioration de sa vie quotidienne (aménagement de son espace de travail, de son cadre de vie, solutions informatiques…).
L'association poursuit un but non lucratif. Elle est inscrite au registre des Associations du Tribunal d'Instance de Metz au Volume : 147 et Folio n° 61.

Vous pouvez aider cette jeune fille de 16 ans dans son combat !
Le coût de votre soutien pour 2017 au « Sourire de Juliette » *est de moins d'1€ par mois*
Cotisation annuelle de 10 € pour être membre ou 50 € et plus pour être membre bienfaiteur.

Vous trouverez ci-dessous le bulletin de soutien à l'association « Le Sourire de Juliette » que vous pouvez remplir et renvoyer accompagné du moyen de paiement de votre choix (chèque à libeller à l'ordre de l'association, virement…). Vous pouvez également, si vous le souhaitez, faire un don à l'association. Merci d'avance.

☛ *Si vous avez besoin d'un RIB pour un virement ou pour toute autre question, contactez-nous au 06-29-38-76-80 ou au 05-47-47-57-04*

(Bulletin à renvoyer à l'adresse indiquée ci-dessus)

⋊ ⋊ ⋊